

# AVIS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT SUR LE RÉEMPLOI DES CONTRACTUEL-LE-S : HALTE A L'ARBITRAIRE !

Du 9 avril au 5 mai, les enseignant-e-s non titulaires du 2nd degré sont invité-e-s à émettre des vœux afin de les affecter à la rentrée prochaine. Vous trouverez toutes les informations quant aux règles d'affectation sur le site [www.sudeducationcreteil.org](http://www.sudeducationcreteil.org).

Une fois ces vœux effectués, va s'ouvrir entre le 6 et le 17 mai une campagne d'évaluation des personnels non-titulaires par les chefs d'établissement. **Ceux-ci vont émettre un avis sur la manière de servir de l'agent-e et sur le réemploi en faisant uniquement état de la mention « favorable » ou « défavorable » sans justification.**

**Pour les syndicats SUD éducation de l'académie de Créteil, il est inadmissible que les avis des chefs établissement aient un tel poids dans le renouvellement des contrats.**

Les cas des collègues qui ont contacté SUD éducation suite à un avis défavorable de leur chef montre l'arbitraire de ces avis : certain-e-s ont un avis défavorable alors qu'il ou elle exerçait déjà depuis plusieurs années, d'autres font les frais de l'autoritarisme d'un chef d'établissement dépassé sur son établissement...

Ces avis défavorables sont encore plus scandaleux quand on pense que les non-titulaires enseignants sont envoyé-e-s devant les classes sans avoir reçu aucune formation digne de ce nom.

Les syndicats SUD éducation de l'académie de Créteil soutiennent les personnels ayant reçu des avis défavorables dans leur démarche de contestation.

## Comment faire pour contester un avis défavorable ?

- 1- Faire jouer la solidarité avec les collègues de l'établissement pour convaincre le chef de modifier son avis.
- 2- Si le chef ne modifie pas son avis défavorable, vous pouvez contester l'avis dans la partie "observations". Il vous est possible d'argumenter. Vous pouvez ensuite contresigner l'accuser de réception.
- 3- Contester l'avis défavorable en envoyant un recours au chef de la DPE2, M.Albaud ( [vincent.albaud@ac-creteil.fr](mailto:vincent.albaud@ac-creteil.fr) ) avec l'adresse mail de votre syndicat départemental en copie ( [contact@sudeducation77.org](mailto:contact@sudeducation77.org), [contact@sudeducation93.org](mailto:contact@sudeducation93.org), [contact@sudeducation94.org](mailto:contact@sudeducation94.org) ) .

## Une académie, trois syndicats départementaux

**SUD éducation 93**  
9/11 rue Génin,  
93200 Saint-Denis  
[contact@sudeducation93.org](mailto:contact@sudeducation93.org)  
01.55.84.41.26

**SUD éducation 94**  
11/13 rue des archives,  
94010 Créteil,  
[contact@sudeducation94.org](mailto:contact@sudeducation94.org)  
01.43.77.33.59

**SUD éducation 77**  
[contact@sudeducation77.org](mailto:contact@sudeducation77.org)  
06.41.88.37.71